



Le projet de parc éolien à la Haute Borne, lancé

Delémont Le Canton du Jura, les quatre communes sur le territoire desquelles le parc éolien pourrait voir le jour et le futur exploitant ont signé lundi une déclaration d'intention.

Le document fixe également les conditions dans lesquelles le projet sera planifié. Il s'agit notamment de principes visant à préserver les intérêts régionaux, ont souligné les partenaires. Cet accord s'inscrit dans le cadre de la fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'énergie éolienne.

La fiche a été successivement ratifiée par le Parlement jurassien, confirmée par le Tribunal fédéral (TF) et approuvée par le

Conseil fédéral. Le parc éolien de la Haute Borne doit contribuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité durant l'hiver. Un calendrier ne peut pas encore être articulé.

Le développement et l'exploitation du parc ont été confiés à la société Parc éolien de la Haute Borne SA. Son actionnariat actuel se répartit entre les Services industriels de Genève (SIG) à hauteur de 55%, la société ennova

(30%) qui appartient elle-même aux SIG, ainsi que les communes de Bourrignon (5%) et de Delémont (10%).

La société prévoit d'ouvrir son actionnariat aux autres entités publiques jurassiennes dès l'entrée en vigueur du plan spécial cantonal. Si elles le souhaitent, les collectivités publiques jurassiennes pourront ainsi détenir la majorité du capital-actions jusqu'à hauteur de 66%, a précisé le Canton. *ats*